

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 Septembre 2021

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GAUTHIER J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM.- VRECH S.

ABSENT et EXCUSÉ : Mrs. ANTERRIEU T. – LARROSE P.

Secrétaire de séance : Monsieur SOPETTI Jean-Marc

- RÉVISION DES PRIX DE REPAS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel la participation demandée aux familles correspond à 50% du prix facturé par la cuisine centrale communautaire.

Ces tarifs n'ayant pas subi d'augmentation, Monsieur le Maire propose de maintenir les prix pratiqués depuis 2012, à savoir :

Tarifs enfants : **2.15 €**

Tarifs adultes : **4.30 €**

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES PRIX DE GARDERIE

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif de la garderie municipale pour l'année scolaire 2021-2022 et de le maintenir comme suit :

Tarifs demi-journée : **1.00 € (les mercredis après-midi)**

Approuvé à l'unanimité

- LOGEMENT DE LA RÉSIDENCE BELLEPERCHE Appartement 2

Monsieur Le Maire expose l'incendie qui a eu lieu au 946 Route de Caudecoste. Une famille a été relogé à titre gracieux sur la période du 13 au 31 Juillet 2021, à l'appartement n°2 de la Résidence Belleperche. Depuis le 01 août 2021, cette famille a souhaitée louer ce logement.

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

L'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que la révision des loyers est indexée sur l'indice de référence des loyers.

Au 4^{ème} trimestre 2020, l'indice de référence des loyers paru le 17 janvier 2021 est de 130.52, soit une variation annuelle de + **0.20 %**

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette variation sur l'ensemble des logements communaux à compter du 1^{er} octobre 2021 :

NOMS Prénoms	LOYERS 2020/2021		Nouveaux montants 2021/2022
PYRKA David	281.30 €	+ 0.20%	281.86 €
COLLIGNON Bastien	324.04 €		324.69 €
VAN EYCH Martine	554.45 €		555.56 €
GASTAL Carole	329.10 €		329.76 €

Montant des charges locatives à partir du 1^{er} octobre 2020

Noms - Prénoms	2020/2021	2021/2022
GASTAL Carole	63 €	62 €
PYRKA David	48 €	47 €

Compte tenu de la baisse du prix des combustibles, Monsieur le Maire propose de réduire de 1€ par mois les charges correspondantes aux frais de chauffage et d'entretien des parties communes de la résidence Belleperche.

Approuvé à l'unanimité

- PROLONGATION CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT

Monsieur Le Maire expose qu'en raison d'un surcroît de travail, il est nécessaire de prolonger le contrat de travail d'un agent pour un mois supplémentaire. Le Maire va procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et explique que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

- BILAN SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET PRÉSENTATION DES A.P.S. POUR L'ANNÉE 2021-2022

Monsieur Jean-François LABROSSE rend compte des effectifs présents lors de la rentrée : 118 élèves dont 47 maternelles et 71 primaires.

Les élèves se répartissent en 5 classes :

- Classe des PS-MS-GS = 23
- Classe des MS-GS = 24
- Classe des CP-CM1 = 22
- Classe des CE1, CE2 = 27
- Classe de CM1, CM2 = 22

En date du 6 septembre, deux élèves se sont rajoutés dans les classes de Grande Section et de CE1 (qui sont inclus dans les chiffres).

Concernant les Activités Périscolaires : un large éventail d'animations est proposé cette année : Sophrologie et Éveil Corporels pour les maternelles, et Atelier Médiathèque, Atelier Musique, Activités Sportives pour les primaires.

Le choix des activités périscolaires est laissé à l'appréciation des enfants. Si aucune activité ne lui convient, l'enfant a la possibilité d'être accueilli en garderie (temps libre consacré aux activités en autonomie ou activités dirigés).

Les APS se déroulent de 16h à 17h, ce qui permet de libérer un temps de récréation de 15h30 à 16h. Le transport scolaire a également été décalé à 17h.

Les départs peuvent s'échelonner dès 15h30, ce qui permet de désengorger la garderie du soir.

Les effectifs scolaires restent stables, et les effectifs extra-scolaires sont en évolution constante. Afin d'optimiser l'encadrement des enfants, nous emploieront en renfort deux jeunes en contrat PEC, avec l'aide du club de Football, sur le temps nécessaire au bon fonctionnement des services.

Monsieur Jean-François LABROSSE précise qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, des mesures ont été prises en application du protocole sanitaire en vigueur.

La désinfection des locaux quotidienne est renforcée, notamment entre les 2 services de cantine, ce qui a amené à décaler les horaires de prise de repas de 15 minutes.

- PROJET ECO-MOUTON

Monsieur Le Maire informe avoir pris contact avec l'entreprise Éco-mouton pour étudier la faisabilité d'implanter de l'Éco-pâturage dans le talus du site La Chapelle. Après le rendez vous avec l'entreprise, cela consiste à l'installation d'un cheptel de moutons adaptés au site, ce qui permettra un entretien écologique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la protection de la biodiversité.

L'entreprise s'occupe du suivi sanitaire et vétérinaire. Les aménagements (pose de clôture et fabrication des abris) sont à la charge de la commune.

Cette solution est une alternative écologique à l'entretien mécanique, qui dans cette zone humide, est déconseillé.

Ces aménagements sont menés en parallèle des aménagements proposés par l'association Campagnes Vivantes, qui par ailleurs, commencera la plantation d'arbres d'ici la fin de l'année.

- ETUDE PROJET AIRE DE CAMPING-CARS – GRAND CARENAGE

Monsieur le Maire indique avoir rencontré les responsables du CNPE de Golfech qui ont fait part de leurs besoins à l'occasion du grand carénage.

En raison du grand carénage, qui va durer trois ans, ils ont besoin de place de stationnements pour les camping-caristes.

A cette fin, nous projetons la réalisation d'une nouvelle aire de camping-cars de 10 places équipés en eau potable, éclairage et aire de service payante et accessible avec des badges d'accès.

Cette nouvelle aire serait envisagée dans la continuité de l'aire de camping-cars actuelle qui est réservé à un usage touristique, limité à 48 heures.

Cette aire doit être fonctionnelle pour janvier 2022.

Monsieur Le Maire propose de réaliser une étude de faisabilité afin de déterminer le coût prévisionnel du projet et les subventions envisagées.

- PROJET FOIRAIL

Monsieur Le Maire expose que le projet Foirail est en cours de finalisation. Un groupe de travail à été constitué afin de déterminer les besoins en terme d'aménagement de la plateforme. A ce jour, le cahier des charges techniques est en cours de préparation. Il sera présenté aux élus lors d'un prochain Conseil Municipal, pour validation définitive avant le lancement du marché de travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Maison Sazy :

Les travaux sont terminés. Le conseil municipal devra entamer une réflexion sur la destination de ce logement avant de le proposer à la location.

- Lotissement La Chapelle :

Les travaux d'aménagement avancent selon le calendrier prévisionnel.

Les permis d'aménager ont été accordés.

La commune doit désormais procéder à l'acquisition définitive du terrain LARROSE.

Il convient désormais de délibérer sur le prix définitif de vente des lots. La commission Finances présentera plusieurs hypothèses qui seront examinés lors d'un prochain Conseil Municipal. La commercialisation des lots pourra alors être proposée aux particuliers.

- Rénovation énergétique pour 4 bâtiments communaux :

La subvention DETR de l'état a été refusé, car la commune a présenté plusieurs dossiers de demande de subventions en 2021. Ce projet est reporté pour l'année 2022.

- Journée du patrimoine :

Madame Sylvie Lacan précise que le 19 septembre 2021 a lieu la journée du patrimoine. Pour cette occasion, le spectacle des résonnances aura lieu au conservatoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE